

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN381

présenté par

M. Lachaud, Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 375 les mots « S'inscrivant dans une logique économique, industrielle, opérationnelle et diplomatique, elle contribue en outre à la soutenabilité financière de notre politique de défense et au développement d'un haut niveau d'interopérabilité de nos capacités » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'industrie d'armement participe pleinement à la souveraineté de la France. Ce qui signifie que la première est au service de la seconde. Le rapport annexé à la LPM laisse penser en plusieurs passages que cette relation de service devrait être inversée, comme le laisserait éventuellement entendre, parmi d'autres, l'alinéa 124. Or la France ne saurait refuser tout lien de sujexion à l'égard d'une puissance étrangère pour se placer dans la dépendance d'un secteur industriel spécifique ou d'un groupe d'intérêts. Cet amendement vise à lever toute incertitude à ce sujet. C'est pourquoi il invite aussi à supprimer toute proposition selon laquelle l'engagement des forces pourrait avoir comme fonction, directe ou indirecte, de promouvoir l'industrie française d'armement sur les marchés internationaux.